

L'inf'Eau 44 est un bulletin-conseil hebdomadaire et gratuit à destination des irrigants de la Loire-Atlantique pour optimiser la conduite de l'irrigation et l'adapter au contexte de la campagne : démarrage, conduite, arrêt de l'irrigation, gestion des éventuelles restrictions. Ce bulletin est disponible sur le site de la [Chambre d'agriculture](#)

## Résumé :

**Un nouvel arrêté est effectif au 24 juin 2022 avec un passage en crise pour la zone de Logne/Boulogne/Ognon. La zone des Côtiers Bretons reste en crise. Les sous-bassins versants de la Moine et de la Sanguèze passent en alerte renforcée. Le reste du département est en vigilance.**



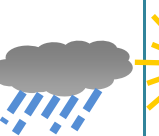
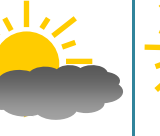
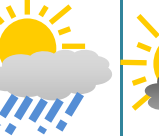
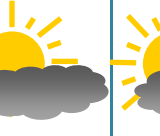

## Météo

### Météo des semaines passées par zone d'alerte :

Zone d'alerte*/ Station	Pluviométrie en mm		
	Semaine 22	Semaine 23	Semaine 24
1 (Vilaine) /Derval	0.6	26.8	2.4
3a (Erdre amont) /Joué-sur-Erdre	4.8	23.1	1.2
3b (Erdre aval) /Carquefou	8.7	17.8	1.5
3c (Affluents Nord Loire) /Vallon-de-l'Erdre_Lasnerie	1.8	16.1	1.2
3d (Affluents Sud Loire)/Le Pallet	9.2	19.4	0.4
3f (Brière-Brivet)/Assérac_Barzin	1.5	37.9	3.7
4 (Sèvre-Nantaise)/Le Pallet	9.2	19.4	0.4
5(Côtiers Bretons)/Villeneuve-en-Retz	7.2	25.7	1.2
6a(LOGNE BOULOGNE OGNON) Laujardière, Saint-Philibert-de-Grand-Lieu	5.1	21.1	0.9

\*Toutes les zones ne sont pas présentées

### Prévisions météo à 7 jours (Carquefou)

	Jeudi 23 juin	Vendredi 24 juin	Samedi 25 juin	Dimanche 26 juin	Lundi 27 juin	Mardi 28 juin	Mercredi 29 juin
<i>Temps</i>							
<i>T° min / max (°C)</i>	16/25	16/20	13/20	10/21	10/20	9/23	14/24
<i>Pluie (mm)</i>	0	7	3.5	0	3	1	0
<i>ETP (mm)</i>	5	3	3.5	5	5	3	4

Sources : Weather Measures /MétéoCiel / MétéoFrance /

Des températures plus clémentes et de faibles précipitations annoncées

## Situation des ressources en eau au 22/06/2022

**Nouvel arrêté préfectoral du 24 juin 2022. La zone de Logne/Boulogne/Ognon passe en crise.**

**La zone des Côtiers bretons y compris le secteur réalimenté par la Loire reste en crise.**

**Les sous bassins de la Moine et de la Sanguèze passent en alerte renforcée.**

Le reste du département est en vigilance.

Zone d'alerte		Mode de gestion	Station de référence	SEUILS			Valeurs au 19 mai 2022 (Arrêté)	Valeurs des 6 jours précédents	Mesure au 22 juin
N°	Nom			ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE			
1	VILAINE	Débits	La Chèvre (Derval)	150 l/s	60 l/s	50 l/s	142 l/s*	342/178/ 137/212/ 243/208	299 l/s
2	LOUDON	Débits	Segré (SDAGE)	600 l/s	300 l/s	100 l/s	967 l/s	694/671/ 615/573/ 601/519	535 l/s
3a	ERDRE AMONT	Débits	Nort-sur-Erdre (SDAGE)	70 l/s	60 l/s	50 l/s	252 l/s	321/310/ 292/274/ 238/222	215 l/s
3b	ERDRE AVAL	Niveau de l'ERDRE	Port Jean (Carquefou)	4,29 m NGF	4,22 n NGF	4,19 m NGF	4.51 m NGF (au 16/05)	/	4.49 m NGF (au 19/06)
3c	AFFLUENTS NORD LOIRE	Note ONDE		Note < 8,5	Note < 8	Note <7	10 (au 11/05)	/	10 (au 25/05)
3d	AFFLUENTS SUD LOIRE	Note ONDE		Note < 8,5	Note < 8	Note <7	10 (au 11/05)	/	10 (au 25/05)
3e	LOIRE	Taux de salinité	Buzay	/	/	Taux de salinité > 1g/L	0.8 (au 16/05)	/	0.73 g/l (au 19/06)
		Débits	Montjean-sur-Loire (SDAGE)	127 m <sup>3</sup> /s	110 m <sup>3</sup> /s	100 m <sup>3</sup> /s	221 m <sup>3</sup> /s	202/188/ 181/172/ 161/159	153 m <sup>3</sup> /s
3f	BRIERE-BRIVET	Note ONDE		Note < 8,5	Note < 8	Note <7	10 (au 11/05)	/	10 (au 25/05)
4	SEVRE-NANTAISE	Débits	VOIR Tableau spécifique Bassin Versant de la Sèvre Nantaise (page 3)						
5	COTIERS BRETONS	Débits	Le Falleron (Saint-Etienne-de-mer-morte)	120 l/s	40 l/s	25 l/s	12 l/s	4/3/1/1/ 1/1	1 l/s
6a	LOGNE BOULOGNE OGNON sans relation avec le niveau du lac de Grandlieu	Débits	Logne (Saint Colomban)	150 l/s	60 l/s	30 l/s	26 l/s	15/12/10 /9/16/23	12 l/s
6b	LAC DE GRANDLIEU eaux superficielles	Cote de Buzay	/	< 1,65 m au 01/07 < 1,53 m au 01/08 < 1,40 m au 01/09	/	/	/	/	/

\*La couleur grise correspond au niveau de vigilance/ Les valeurs seuils ne sont pas présentées dans le tableau

### Pour le Bassin Versant de la Sèvre Nantaise :

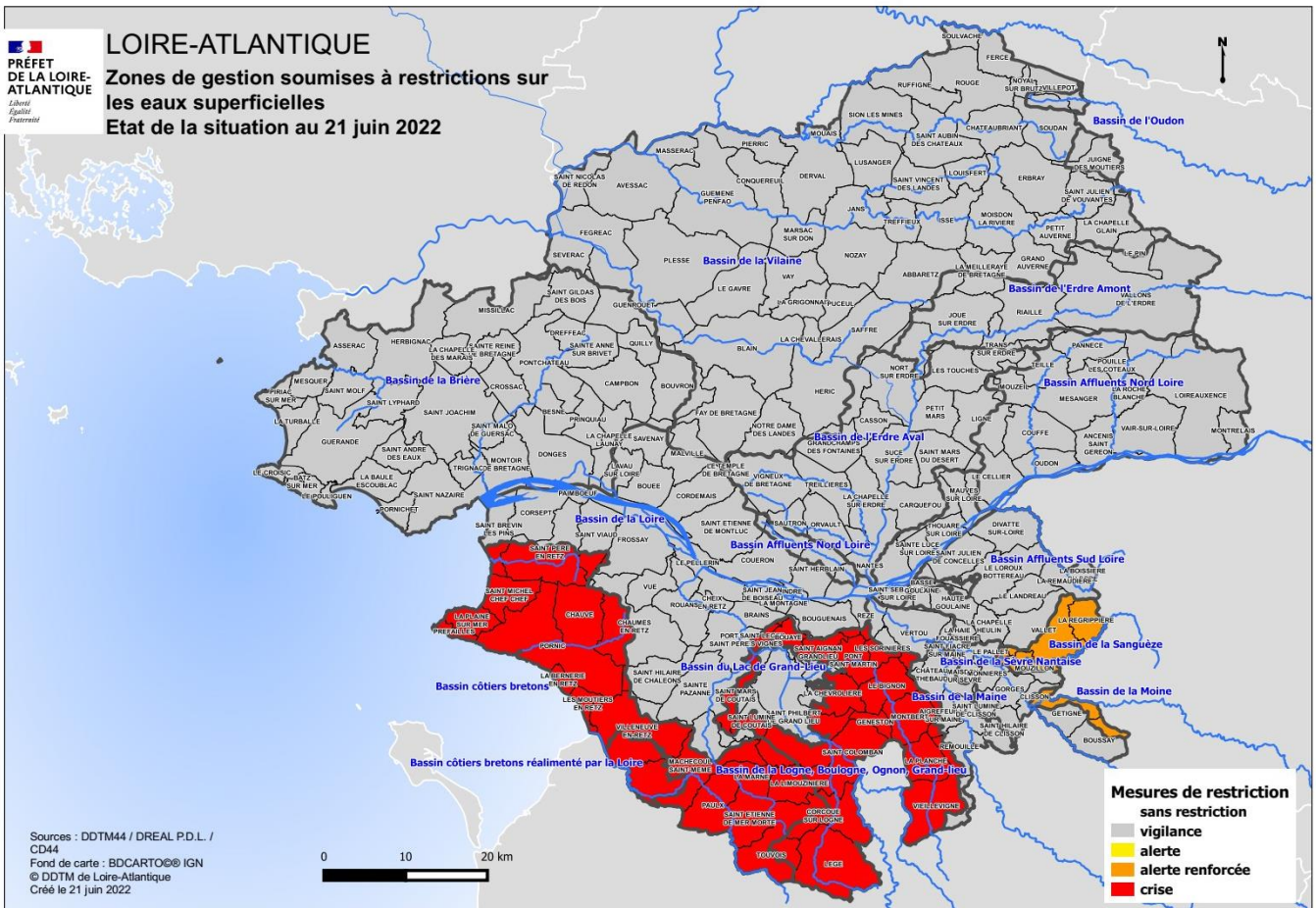
Les mesures sont renforcées avec l'arrêté du 24 juin 2022.

Zone d'alerte		Mode de gestion	Station de référence	SEUILS			Valeurs au 16 mai 2022 (Arrêté)	Valeurs des 6 jours précédents	Mesure au 21 juin
N°	Nom			ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE			
4	Sèvre Nantaise (SNaSup 1)	Débits	Tiffauges	330 l/s	270 l/s	200 l/s	1444 l/s*	/	450 l/s
			Saint-Mesmin	300 l/s	170 l/s	150 l/s	785 l/s	288/273/267/250/245/249	259 l/s
			Vertou	1150 l/s	900 l/s	570 l/s	2580 l/s	-	1213 (19/06)
	Moine (SNaSup 2)	Débits	Saint-Créspin-sur-Moine	450 l/s	310 l/s	250 l/s	443 l/s	430/399/281/293/288/441	99 l/s
	Sanguèze (SNaSup 3)	Débits	Tillières	15 l/s	10 l/s	5 l/s	54 l/s	14/6/5/5/3/3	4 l/s
	Maine	Débits	Saint-Georges de Montaigu	50 l/s	20 l/s	10 l/s	82 l/s	62/40/26/25/30/26	27 l/s
Remouillé			270 l/s	110 l/s	90 l/s	448 l/s	-	242 (19/06)	

### Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

Les mesures réglementaires sont celles en vigueur au 19/05/2022 par Zones d'Alerte

VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
<b>Vilaine</b> <b>Oudon</b> <b>Erdre Amont</b> <b>Erdre Aval</b> <b>Affluents Nord Loire</b> <b>Affluents Sud Loire</b> <b>Loire</b> <b>Lac de Grand-Lieu</b> <b>Sèvre Nantaise</b> <b>Maine</b>		<b>Moine</b> <b>Sanguèze</b>	<b>Zone 5</b> <b>Côtiers Bretons</b> <b>Zone 6a</b> <b>Logne, Boulogne,</b> <b>Ognon, Grand-Lieu</b>



Usages agricoles	VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Grandes Cultures, Prairies, Cultures de plein champ	- Communication - Réunion du comité sécheresse	Limitation horaire des prélèvements : <b>Interdiction du lundi au vendredi de 10h à 20h et du samedi 10h au dimanche 20h.</b> Ou si gestion volumétrique concertée, <b>réduction volumétrique*</b>	<b>Interdiction</b>	<b>Interdiction</b>
Cultures sensibles (maraichage) Cultures irriguées par technique économes (micro-aspersion, goutte à goutte) Cultures sous serre et jeunes plants en pépinière	- Mise en vigilance accrue du territoire	Information spécifique et Autolimitation des prélèvements	Limitation horaire des prélèvements : <b>Interdiction du lundi au vendredi de 10h à 20h et du samedi 10h au dimanche 20h.</b> Ou si gestion volumétrique concertée, <b>réduction volumétrique*</b>	<b>Interdiction sur décision du préfet</b>
Besoins des sites d'élevages (hygiène, abreuvement)	<b>Ne sont pas concernés par ces mesures</b>			

\*Taux de réduction de 30% du volume hebdomadaire maximal autorisé

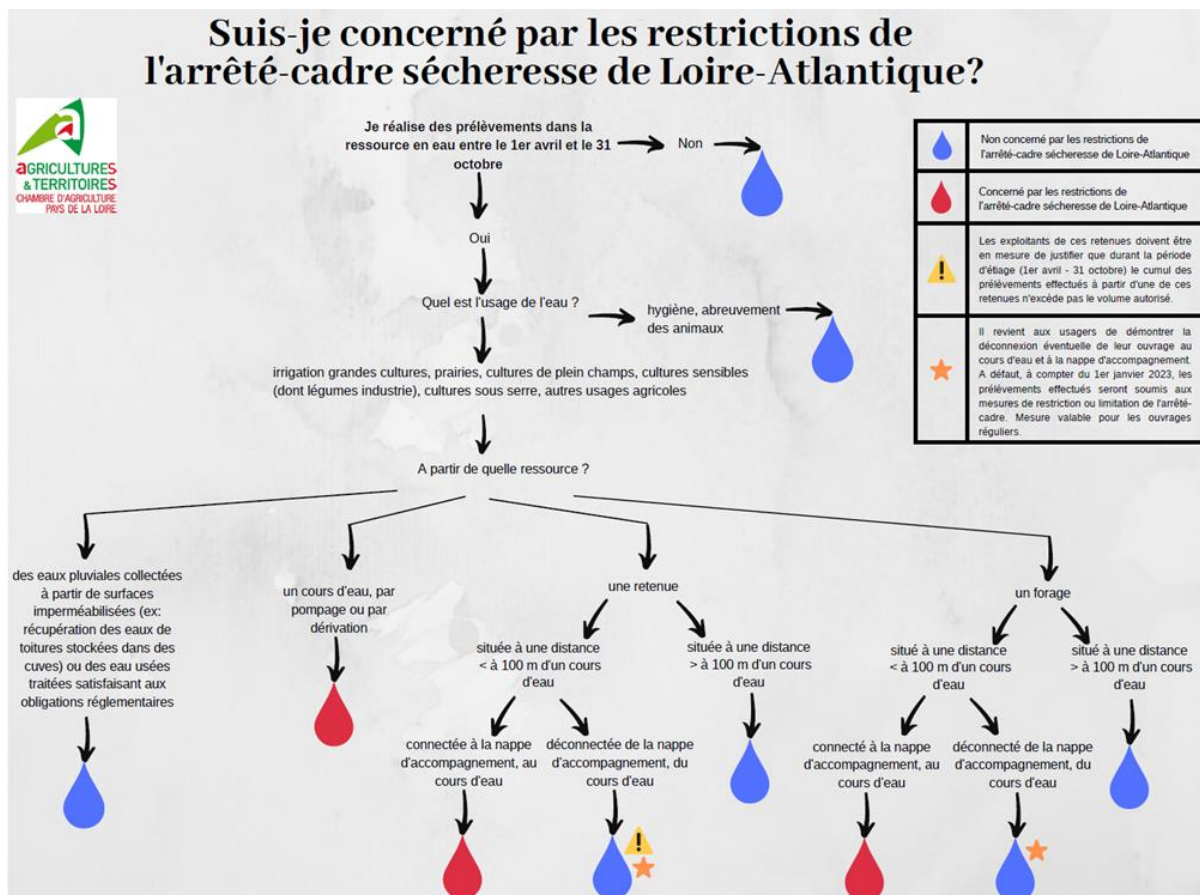
Pour vérifier le zonage superficiel qui correspond à votre point de prélèvement :

<https://ssm-ecologie.shinyapps.io/restreau/>

**Pour savoir si votre prélèvement est concerné par l'arrêté cadre sécheresse qui régit l'utilisation de l'eau selon le type de ressource et le type d'usage, consulter le logigramme ci-dessous.**

**Pour rappel, chaque exploitant doit démontrer la déconnexion éventuelle de son ouvrage au cours d'eau et à la nappe d'accompagnement avant le 31 décembre 2022. Les démarches à suivre sont disponibles ici :**

[https://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/51788/335723/file/DDTM44\\_20211210\\_Protocole\\_connexion\\_plan\\_eau\\_nappe.pdf](https://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/51788/335723/file/DDTM44_20211210_Protocole_connexion_plan_eau_nappe.pdf)



## Etat des cultures et des sols, conseil sur la conduite de l'irrigation

### Maïs :

Avec les fortes températures, les maïs se sont fortement développés quand ils ne manquaient pas d'eau. Les cultures ont dépassé le stade 12 feuilles en général sauf quelques parcelles tardives.

Actuellement le maïs consomme entre 80 % et 100 % de l'ETP.

**Etat de la réserve hydrique :** Les ETP ont été très élevées la semaine dernière compte-tenu des fortes températures (ETP de 8.5 mm enregistré sur la station de Carquefou le samedi 18 juin). Sans pluie ni irrigation, les réserves facilement utilisables des sols sont globalement épuisées. Des précipitations inférieures à 10 mm et réparties de façon hétérogène sur le département sont attendues dans les 7 prochains jours. Les ETP attendus sont compris entre 3 et 5 mm/jour.



## Conseils au démarrage / poursuite de l'irrigation en maïs grain-ensilage :

- ☞ **Maïs à 12 feuilles et plus : les RFU sont théoriquement épuisées :**
  - Si l'irrigation n'a pas déjà démarré, sans pluie significative des derniers jours (> 10mm), un apport de 25 à 30 mm (selon le type de sol) est recommandé dès à présent,
  - Si l'irrigation a déjà démarré et sans pluie significative des derniers jours (> 10mm): poursuivre le tour d'eau,
  - Si vous avez eu des pluies significatives, vous pouvez attendre en suivant les prévisions de précipitation et déclencher si besoin en fin de semaine
  
- ☞ **Maïs 6 à 12 feuilles : parcelles tardives**
  - En sol à RFU faible à moyenne (40 à 60 mm : Sableux/sablo-limoneux et sol peu profond), sans pluie significative des derniers jours (> 10mm), un apport de 25 mm (selon le type de sol) est recommandé dès à présent,
  - En sol à RFU moyenne à forte (60 à 80 mm : limoneux et/ou argileux), vous pouvez attendre en suivant les prévisions de précipitation et déclencher si besoin en début de semaine prochaine
  
- ☞ **Pour les maïs en dérobé derrière un Ray-grass, ce dernier a en général asséché les horizons profonds**, il faut en tenir compte pour le déclenchement de l'irrigation, particulièrement cette année. Une évaluation de l'hydratation du sol est conseillée en creusant une petite fosse. Il est possible que cet assèchement bloque le développement racinaire s'il est trop prononcé, notamment en sol à faible RFU.
  
- ☞ **BINAGE : Pour les maïs de 6 à 12 feuilles, un binage peut être réalisé pour améliorer l'efficacité de l'irrigation et des futures pluies.**

## Stratégie d'irrigation pour la gestion de la campagne en maïs grain-ensilage

- ☞ **En situation de débit limitant** (capacité d'apport inférieure à 2,2 m<sup>3</sup>/h/ha) :
  - Il faut veiller à ne pas trop entamer la Réserve Utile du sol au risque de ne pas pouvoir rattraper le retard pris,
  - Dans les sols sableux ou superficiels à moyen (RFU < 70 mm), si le maïs a atteint 8 feuilles, il convient de démarrer dès que possible ou de poursuivre l'irrigation à une dose de 20 mm et de prévoir un retour rapide (7 jours maximum)
  
- ☞ **En situation à risque de restriction de prélèvement** (prélèvement en forage ou cours d'eau), le risque est particulièrement élevé et précoce cette année :
  - Comme pour une situation à débit limitant, en évitant toute sur-irrigation, il est important de maintenir un bon niveau de remplissage de la RFU pour être à jour quand surviendront les mesures de restriction,
  - Pour cela, privilégiez des apports anticipés, plus fréquents et à faible dose (20 à 25 mm maximum),
  
- ☞ **En situation de volume limitant** (Réserve ou volume autorisé limitant) :
  - Avec les irrigations potentielles précédentes (céréales à paille, levée du maïs...), pensez à préserver systématiquement la capacité de 2 apports (25 à 30 mm chacun) encadrant la floraison soit 500 à 600 m<sup>3</sup>/ha + 1 apport après floraison pour le maïs grain.

Ces recommandations sont à adapter selon la durée de votre tour d'eau, vos contraintes (débit, volume disponible...) et l'observation de vos parcelles.